

Rapport d'activité
2021



Sommaire

Sommaire.....	2
Ce qu'il faut retenir de 2021	3
2021, l'approbation du SAGE	3
Enquête publique, du 2 novembre au 4 décembre 2020.....	3
Réunion de la CLE en 2021	3
Approbation du SAGE.....	4
Premiers avis rendus après adoption du SAGE	4
Emergence d'outils de programmation sur des grands bassins.....	5
Sensibilisation autour des zones humides	6
La cellule d'animation du SAGE a aussi accompagné des projets du territoire en 2021.....	7
La prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme	7
La prise en compte des enjeux de l'eau et du SAGE dans les programmes de gestion des cours d'eau.....	8
Le suivi d'autres projets plus spécifiques ou transversaux	8

Ce qu'il faut retenir de 2021

L'année 2021 a été dédiée à la finalisation du SAGE, à son adoption par la CLE puis à son approbation par arrêté préfectoral et au démarrage de sa mise en œuvre.

2021, l'approbation du SAGE

Pour rappel, l'année 2020 avait notamment été consacrée aux consultations sur le projet de SAGE (concertation préalable du public, consultation administrative et enquête publique).

Enquête publique, du 2 novembre au 4 décembre 2020

Le projet de SAGE soumis à enquête publique est le même que celui soumis pour avis dans le cadre de la consultation administrative, c'est-à-dire celui validé par la CLE en novembre 2019.

L'**enquête publique**, organisée par la DDT24, s'est déroulée du 2 novembre au 4 décembre 2020 (33 jours). Le procès-verbal de la commission d'enquête a été remis à la structure porteuse, EPIDOR, le 11 décembre 2020. Un mémoire en réponse visant à apporter des réponses et compléments d'informations aux questions du public et de la Commission d'enquête a été réalisé par la cellule d'animation et remis à la commission d'enquête le 22 décembre 2020. À la suite de l'analyse du dossier et des observations reçues dans le cadre de l'enquête publique, puis du mémoire en réponse remis par EPIDOR, **la commission d'enquête, le 4 janvier 2021, a rendu un avis favorable au projet de SAGE Isle Dronne, assorti de 7 recommandations.**

La commission d'enquête regrette « une faible mobilisation du public ». Les observations recueillies ont porté sur :

- Les zones humides et les plans d'eau ;
- La conservation des cours d'eau et des abords ;
- Les activités liées à la pratique du canoë ;
- Des questions diverses concernant les carrières et la santé humaine.

Les contributions les plus nombreuses ont porté sur les zones humides et les plans d'eau et ont été déposées par les agriculteurs.

Réunion de la CLE en 2021

L'arrêté préfectoral modifiant la composition de la CLE a été pris en février 2021 pour intégrer les modifications engendrées par les élections municipales qui se sont déroulées aux mois de mars et juin 2020.

La CLE du SAGE Isle Dronne a pu se réunir le 16 mars 2021. Compte-tenu du contexte sanitaire, cette réunion s'est déroulée en visioconférence pour la majorité des membres de la CLE. Seuls quelques membres étaient présents à Périgueux. Cette organisation a nécessité la dématérialisation des votes.

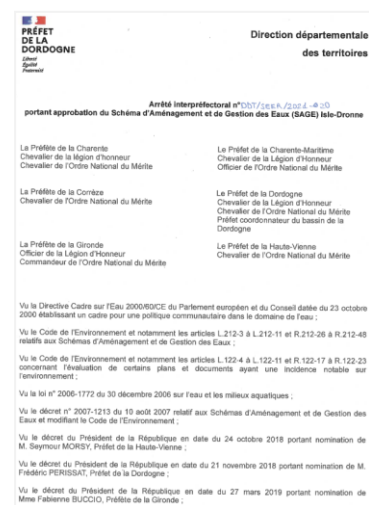
Monsieur Pascal DEGUILHEM a été réélu Président de la CLE du SAGE Isle Dronne. Le compte-rendu de la CLE précédente et le rapport d'activité de la CLE 2019-2020 ont été validés. La cellule

d'animation a rappelé le déroulement des consultations et a présenté le traitement des avis reçus lors des différentes consultations. Les documents du SAGE (PAGD, règlement, évaluation environnementale) ont été repris pour tenir compte de ces avis. Les membres de la CLE ont pu s'exprimer pour notamment expliquer leur vote. Le quorum étant réuni, la validation des documents du SAGE a pu être soumis au vote. Avec 52 suffrages exprimés (la CLE est composée de 64 membres), **le SAGE Isle Dronne a été adopté par les membres de la CLE** avec 36 voix Pour, 11 voix Contre et 5 abstentions.

Suite aux élections départementales et régionales de 2021, l'arrêté préfectoral modifiant la composition de la CLE a été pris début 2022.

Approbation du SAGE

Le Président de la CLE a saisi Monsieur le Préfet de la Dordogne, coordonnateur du SAGE Isle Dronne, pour l'approbation du SAGE Isle Dronne. Pour cette saisine, la cellule d'animation a rédigé la déclaration environnementale. **L'arrêté interpréfectoral portant approbation du SAGE Isle Dronne a été signé le 2 août 2021.** Cette approbation a fait l'objet d'une publication dans au moins un journal régional ou local dans les départements concernés, à savoir la Charente, Charente Maritime, Corrèze, Dordogne, Gironde et Haute Vienne. Elle a également été notifiée aux communes, communautés de communes et d'agglomération, aux services de l'Etat, aux chambres consulaires, aux conseils départementaux et au conseil régional ainsi qu'aux membres de la CLE.



Conformément à cet arrêté, la cellule d'animation a communiqué à toutes les préfectures concernées par le SAGE, un exemplaire des documents (PAGD, règlement, déclaration environnementale, rapport et conclusion de la commission d'enquête) afin de les mettre à la disposition du public dans les préfectures.

Premiers avis rendus après adoption du SAGE

En 2021, dans le cadre des consultations obligatoires, les services de l'Etat - DDT de la Haute Vienne et de la Dordogne - ont sollicité l'avis de la CLE sur deux projets. Le tableau suivant présente l'objet des projets et la réponse apportée.

Qui a demandé l'avis et délai réponse	Objet	Réponse apportée
DDT de la Haute Vienne 38 jours	Renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de St Yrieix la Perche (dossier soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau)	Avis du <u>Président de la CLE</u> par courrier du 6/07/2021. Pas d'incompatibilité du projet avec les orientations du SAGE Isle Dronne car le projet vise à traiter les eaux usées. Cependant, - au regard des dépassements relevés sur le rejet et dans le milieu en aval de ce rejet, - de l'impact de ce rejet sur les milieux notamment en étiage et du risque d'aggravation de la situation au regard de la tendance d'évolution à moyen terme du débit d'étiage, - de l'absence de prise en compte de ce risque, ⇒ Avis très réservé , les réserves étant la prise en compte du changement climatique, l'étude de scénarii pour éviter ou réduire le rejet direct dans la Loue afin de respecter les seuils du bon état aujourd'hui et à moyen terme, la prise en compte de l'enjeu baignade et de la disposition 10 du SAGE, la mise en place de mesures pour limiter les rejets en phosphore et la recherche de l'origine de ces apports. Il est également indispensable de mettre en œuvre les actions du schéma directeur d'assainissement, en cours d'élaboration, visant la réduction des apports d'eaux claires parasites sur le réseau, en priorité dans le bassin d'alimentation du site de baignade d'Arfeuille.
DDT de la Dordogne 45 jours	Création d'une réserve d'eau à usage agricole sur la commune de St Saud Lacoussière (dossier soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau)	Avis du <u>Président de la CLE</u> par courrier du 16/08/2021. Avis défavorable car projet non-conforme avec le règlement notamment la règle n°1 (le projet détruirait 3 230 m ² de zones humides). De plus, ce projet se situait dans une zone à forte densité de plans d'eau où la limitation de créations de plans d'eau est visée par la disposition n°43 du PAGD.

Emergence d'outils de programmation sur des grands bassins

La cellule d'animation a participé à **l'émergence du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** sur le bassin de l'Isle (de sa source à sa confluence avec la Dronne (non incluse)) dont le premier COPIL s'est tenu le 29 juin 2021. La cellule d'animation a également participé aux premières réflexions sur la mise en place d'un contrat de progrès territorial sur le bassin de la Dronne (de sa source à sa confluence avec l'Isle). L'élaboration puis la mise en œuvre de ces outils de programmation répondent à la mise en œuvre de dispositions du PAGD du SAGE Isle Dronne (n°31 pour le PTGE et n°78 pour le contrat de progrès territorial).



Sensibilisation autour des zones humides



En collaboration avec le Forum des Marais Atlantiques, une webconférence sur « les zones humides un atout pour mon territoire », à l'attention des élus des SAGE Isle-Dronne et Dordogne Atlantique a été organisé par EPIDOR en 2021. L'objectif était de sensibiliser les décideurs de l'aménagement du territoire vis-à-vis des zones humides, espaces souvent perçus comme contraignants bien plus que comme bénéfiques.

Ces espaces rendent pourtant de nombreux services outre leurs fonctions paysagères dont notamment la protection contre les inondations, la réduction des émissions de carbone, le support d'une importante biodiversité. Les interventions ont porté sur la définition des zones humides, la réglementation, les financements et sur des retours d'expérience sur la prise en zones humides par les collectivités.

A l'occasion de cette webconférence, deux documents ont été rédigés : « Les zones humides ou comment en faire des atouts pour les collectivités » et « Les zones humides dans le bassin de la Dordogne ». Ils sont téléchargeables depuis le site du SAGE : <https://www.sage-isle-dronne.fr/etudes-et-autres-documents/>.

La cellule d'animation du SAGE a aussi accompagné des projets du territoire en 2021

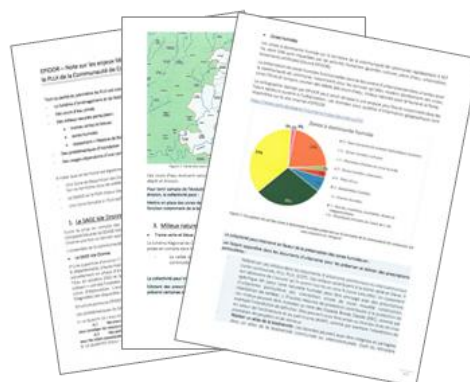
Par ailleurs, l'animation sur le bassin versant Isle Dronne a été concentrée en 2021 sur la prise en compte des enjeux du SAGE et de l'eau dans les documents d'urbanisme et le suivi et l'accompagnement des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau.

La prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme

En 2021, l'équipe d'animation a favorisé la prise en compte des enjeux du SAGE, et plus largement des enjeux de l'eau, dans les documents d'urbanisme ou d'aménagement du territoire (PLUi, PLU, aménagement foncier).

Ce travail a été réalisé à différentes étapes :

- Lors du Porter à connaissance de l'Etat, préalablement à l'élaboration du document d'urbanisme ;
- Lors des phases d'élaboration des documents d'urbanisme.



Il s'est traduit par la production de notes d'enjeux, par la transmission de données ou encore par la participation aux réunions techniques.

Travail réalisé sur la prise en compte des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme :

- Porter à connaissance préalables au PLUi du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, à la révision du PLU de Galgon ainsi qu'aux opérations d'aménagement foncier projetées sur deux secteurs, la commune de Jumilhac le Grand et le secteur des communes de Vaunac/Eyzerac/Négrondes/Lempzours
- Transmission de données relatives aux enjeux eau et milieux aquatiques à la Communauté de communes en charge de l'élaboration du PLUi Périgord Limousin, à la CALI dans le cadre de l'élaboration du PLUi, ainsi qu'à des bureaux d'étude dans le cadre des PLUi Isle Vern Salembre, Isle Loue Auvézère et 4B Sud Charente
- Participation à la réunion des Personnes Publiques Associées dans le cadre du lancement du PLUi Périgord Limousin.

EPIDOR est également sollicité pour participer à l'élaboration de Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET). En 2021, la cellule d'animation a participé à une réunion concernant le PCAET de la communauté de communes Isle Vern Salembre.

La prise en compte des enjeux de l'eau et du SAGE dans les programmes de gestion des cours d'eau

Un suivi et un accompagnement des projets territoriaux pouvant avoir un impact sur les ressources en eau et les milieux aquatiques ou pouvant contribuer à la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs et enjeux du SAGE ont également été réalisés.

En 2021, les plans pluriannuels de bassin ou de cours d'eau (PPG) de syndicats de rivière ont été suivis. En fonction des étapes d'élaboration de ces documents, des données, porter à connaissance ou avis ont été transmis aux structures.

Les PPG suivant ont été suivis :

- Le PPG du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI),
- Les PPG Isle-Courbarieu et Barbanne-Lavié-Palais portés par le Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI),
- L'étude diagnostique sur le bassin versant de la Côte portée par le Parc Naturel Régional (PNR) Périgord Limousin en vue de l'élaboration du PPG Haute Dronne.

Le suivi d'autres projets plus spécifiques ou transversaux

La cellule d'animation a aussi suivi des projets plus spécifiques portés par d'autres structures :

- La révision du profil de baignade de Rouffiac. Dans le cadre de cette révision, des stagiaires ont été encadrées par le conseil départemental de la Dordogne et EPIDOR pour apporter des informations au diagnostic des plans d'eau et des zones humides sur le bassin d'alimentation de cette baignade.
- L'élaboration des stratégies et des programmes d'actions portée par le Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) sur les aires d'alimentation des captages pour l'alimentation en eau potable de la Glane et de la Valouse classés conférence environnementale.
- L'étude « Evaluation de l'impact cumulé des retenues sur le bassin de la Haute Dronne » portée par le PNR Périgord Limousin
- La stratégie régionale pour la Biodiversité portée par la Région Nouvelle Aquitaine via la participation à des ateliers de concertation
- Le site Natura 2000 de la Nizonne
- L'enregistrement de l'émission « au fil de l'eau » de la radio France Bleu Périgord sur la commune de St Aquilin. L'intervention de la cellule d'animation a permis de sensibiliser aux enjeux de biodiversité (Loutre, Vison d'Europe, Ecrevisses à pattes blanches, Cuivré des marais).



www.sage-isle-dronne.fr



Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle / 05 53 29 17 65
epidor@eptb-dordogne.fr
www.eptb-dordogne.fr

Avec le soutien technique et financier de

